REGLES DE VIE

Chaque membre du groupe se doit de respecter certains principes non négociables :

- ✓ Respect des horaires (départ, arrivée...).
- ✓ Respect des lieux, du matériel, des personnes, de l'environnement.
- ✓ Les cigarettes, alcools, produits illicites sont formellement interdits.
- ✓ Un comportement correct est exigé (pas d'insulte, de violence physique ou morale).

RESPONSABILITES

- ✓ La responsabilité du Centre Socioculturel **ne saurait être engagée dans le cas où les enfants seraient déposés avant les heures d'ouverture.**
- ✓ Le Centre de Loisirs ne sera nullement responsable **de la perte ou l'échange de vêtement.**
- ✓ Le Centre Socioculturel ne pourra pas être tenu pour **responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets ou jouets apportés par les enfants.**
- ✓ **Nous conseillons aux familles de s'acquitter d'une assurance couvrant les accidents, les vols et de garder les factures des objets.**

SANCTIONS

- ❖ Un enfant qui, de par son comportement dans le groupe, mettrait en **danger** sa propre santé physique ou morale, ou celle des autres participants, **peut être exclu** soit temporairement, soit définitivement.

Le présent règlement établi pour assurer le meilleur service, doit être respecté par chacun. Son non-respect pourrait entraîner une exclusion temporaire voire définitive de l'enfant.

Je soussigné(e)……
Responsable légal de l'enfant……
Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du Centre de Loisirs et m'engage à le respecter.

SIGNATURES

Centre socio-culturel "La Pinède"
Place des combettes
07170 Villeneuve de Berg
04/75/94/72/36

REGLEMENT INTERIEUR
3/11ans

I :AGREMENT DU CENTRE DE LOISIRS

- ✓ Le Centre de Loisirs a reçu l'agrément de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).
- ✓ Le Centre de Loisirs se situe dans un établissement de type R (adapté au public enfant). Il a fait l'objet d'une visite de la commission de sécurité et a une capacité d'accueil de 100 personnes.

II : LE PERSONNEL

- ✓ Personnel pédagogique permanent :
  Mme Avogadro Nathalie (directrice du centre socioculturel), Mme Lussignol Carole (responsable enfance-jeunesse), Mme Gisselmman Léa (animatrice responsable jeunesse), Mme Vialle Muriel et pascal Mousselard Emilie (secrétaire)

- ✓ Personnel pédagogique occasionnel :
  Animateurs présents en fonction du nombre d'enfants.
  Melle Simon Laura et Mr Dumas Simon

- ✓ Agent d'entretien :
  Mme Bastet Emmanuelle

III : REGLEMENTATION

La législation nous impose le taux d'encadrement suivant :

- ✓ 1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans.
- ✓ 1 animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.
- ✓ Aide animateur en supplément pour les sorties à la journée.
- ✓ 50% d'animateurs diplômés BAFA, 30% d'animateurs stagiaires BAFA, 20 % d'animateurs non diplômés.
- ✓ Les personnes en relation avec les enfants possèdent un extrait N°3 du casier judiciaire vierge.

IV :ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA SCOLAIRE

1/ Mercredis

- ✓ L'accueil des enfants le mercredi se déroule dans les locaux du Centre socioculturel, place des Combettes de 7h30 à 18h15.
- ✓ Les enfants doivent impérativement être présents à 9h, pour le bon déroulement des activités.
- ✓ Les parents doivent venir chercher leurs enfants entre 17h et 17h15. Une garderie payante est mise en place de 17h15 à 18h15.

- ✓ Aucun enfant n'est autorisé à quitter le centre de loisirs seul sans autorisation signée des parents.

2/ Vacances

- ✓ Les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h, dans les locaux du Centre socioculturel. Durant ce temps des ateliers sont mis en place (chants, contes, jeux de société, coloriages, jeux libres...). **Les enfants doivent être impérativement présents à 9h**, pour le bon déroulement des activités.
- ✓ Les activités commencent à 9h et se terminent de façon générale à 17h.
- ✓ Une garderie payante est mise en place de 17h15 à 18h15.
- ✓ Aucun enfant n'est autorisé à quitter le centre de loisirs seul sans une autorisation signée des parents, **uniquement à partir de 9 ans**. Les personnes autorisées à venir chercher votre enfant doivent être présentées à l'équipe d'animation.
- ✓ Nous vous demandons de respecter impérativement les horaires signalés ci-dessus.

V :MODALITES D'ADMISSION

Lors de l'inscription, les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier de l'enfant à savoir :

- ✓ Une fiche de renseignements administratifs.
- ✓ Une fiche sanitaire de liaison, stipulant des allergies éventuelles.
- ✓ La photocopie des vaccinations. Les enfants devront avoir les vaccinations obligatoires et les rappels à jour.
- ✓ Les bons vacances MSA ou 1 justificatif du quotient familial CAF
- ✓ L'assurance extra scolaire.

VI :INSCRIPTIONS

- ✓ Les inscriptions sont ouvertes dès la parution de la plaquette ou 3 semaines avant les vacances, au Centre socioculturel, du lundi au vendredi de 8h30 à11h30 et de 13h30 à 17h.

Les enfants doivent être inscrits par leurs parents, auprès de la secrétaire du Centre socioculturel

- ✓ Les places sont limitées car déterminées par le nombre d'animateurs.
- ✓ Les absences devront être signalées au minimum **8 jours avant le début du centre**.
- ✓ En cas d'absence de dernière minute (maladie…), elles doivent être justifiées par téléphone au plus tard le jour même avant 9h et par un **certificat médical**.
- ✓ Les paiements s'effectuent le jour de l'inscription de l'enfant. Les règlements par chèques peuvent être échelonnés. Les chèques vacances sont acceptés.
- ✓ En cas de non-respect de ces règles, la somme due ne vous sera **pas remboursée**.
- ✓ Les enfants qui ne seront pas inscrits au préalable pourront être refusés au Centre de Loisirs.
- ✓ Les conditions d'inscription ci-dessus sont indispensables pour :
    - ➢ **Déterminer le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement, et à la sécurité des enfants.**
    - ➢ **Organiser et planifier les activités, réserver les transports.**
    - ➢ **Commander les repas.**

VII : TARIFS

- ✓ Les tarifs sont calculés en fonction de votre quotient familial.
- ✓ Des aides sont possibles

VIII :RESTAURATION

- ✓ Les repas sont fournis par un traiteur, nous mangeons de 12h à 13h15.
- ✓ Les menus sont affichés pour la semaine à l'entrée du Centre de Loisirs sur le panneau en liège. Notre fournisseur est API, Cuisine Jules Froment à Aubenas
- ✓ Les enfants doivent apporter leur goûter chaque jour, évitez les bonbons, boissons sucrées….

IIX : SORTIES

- ✓ Les enfants sont parfois transportés dans le mini bus 9 places, du Centre socioculturel.
- ✓ Les horaires lors de nos arrivées pourront être modifiés en raison des aléas (trafic, arrêt pipi, goûter...)
- ✓ Si le temps ne permet pas d'effectuer l'activité prévue, le programme pourra être modifié.
- ✓ Chaque jour, les enfants se muniront d'un petit sac à dos, d'une gourde ou petite bouteille d'eau, d'une casquette (l'été), d'un goûter.
- ✓ Toutes les activités du Centre de Loisirs sont conçues **pour permettre à l'enfant de se développer harmonieusement.** Les équipes ont donc pour souci permanent de concourir à la réalisation de cet objectif. Le détail des objectifs éducatifs et pédagogiques apparaît dans le projet pédagogique disponible au Centre Socioculturel.

IX : MALADIE-ACCIDENTS-URGENCE

- ✓ En principe, les enfants malades ne peuvent être admis et **aucun médicament ne peut être administré**, sauf cas particulier à déterminer **avec le médecin traitant de l'enfant et l'accord de la directrice**. Les médicaments sont alors administrés par la directrice sur présentation d'une ordonnance et d'une autorisation écrite des parents.
- ✓ En cas de maladie survenant au centre, la directrice appellera les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir.
- ✓ La directrice du Centre de Loisirs, peut demander aux parents de venir chercher leur enfant, si elle juge que son état de santé le nécessite. Elle peut également si elle l'estime nécessaire, prendre l'initiative d'appeler elle même le médecin et d'en aviser les parents ensuite.
- ✓ En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, pompiers) ensuite à un médecin, s'il peut arriver vite.

X :TENUE ET OBJETS DE VALEUR

- ✓ Les enfants ne doivent avoir, sur eux ou dans leurs sacs ni somme d'argent, ni objets de valeur, ni objets dangereux.
- ✓ Les portables et les jeux vidéo sont interdits.
- ✓ Prévoir des habits simples, confortables qui ne craignent rien.